

MAIRIE
de
GANZEVILLE



Commune de GANZEVILLE
2 RUE FERNAND FERON
76400 GANZEVILLE

ARRETE MUNICIPAL Portant autorisation d'occupation du domaine public

Département

PREFECTURE DE ROUEN

Arrondissement

LE HAVRE

Canton

Arrêté N° 6/2022-TRAVAUX PARKING-PLACE DE LA TRIGALLE

Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2213 ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.113.2 ;
Vu le code Pénal et notamment ses articles ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu la demande en date du 23/08/2022 de Monsieur DELAHAIS ARNAUD SARL DELAHAIS FRERES dans le cadre des travaux d'aménagement d'un parking Place de la Trigalle, à compter du 1er septembre 2022 pendant toute la durée du chantier, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public;

ARRÊTE

Article 1: La société DELAHAIS FRERES est autorisée à occuper le domaine public au niveau de la rue du Moulin, la Place de la Trigalle et la rue de la Trigalle

Article 2: Pendant toute la durée du chantier, à compter du 01/09/2022 jusqu'au 19/09/2022

Article 3: La circulation sera interdite sur une partie de la rue du Moulin et de la rue de la Trigalle (aux abords du chantier), sauf pour les riverains, pendant toute la durée des travaux.

Article 4: Le pétitionnaire est responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation. Il s'assurera de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents, notamment par la signalisation de celui-ci de jour comme de nuit.

Article 5: Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le pétitionnaire ne respecte pas les prescriptions définies à l'article 1.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Havre dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 7: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à GANZEVILLE

Le 23/08/2022